



## REPUBLIQUE DE GUINEE

-----  
Travail-Justice-Solidarité

MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE ET DES HYDROCARBURES

PROGRAMME INTEGRE DE DEVELOPPEMENT ET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE  
DANS LE BASSIN DU NIGER (PIDACC-BN)

COMPOSANTE : GUINEE

### APPEL A CANDIDATURE

Secteur : Hydraulique :

Référence de l'accord de Don Fonds Vert pour le Climat : N°5585155000003

N° de Projet : P-Z1-C00-067

Date de l'avis : 16 Septembre 2025

Objet : APPEL A CANDIDATURE POUR LA SELECTION DE 10 PMEs DES JEUNES A APPUYER EN EQUIPEMENTS PAR PROGRAMME INTEGRE DE DEVELOPPEMENT ET D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LE BASSIN DU NIGER (PIDACC/BN) –DE LA COMPOSANTE GUINEE (PIDACC-BN/GN).

**N°001/CI/MEHH/ UNC/PIDACC/BN-GN/2025**

1. La République de Guinée a bénéficié de financements du groupe de la Banque Africaine de Développement pour la mise en œuvre du Programme Intégré de Développement et d'Adaptation aux Changements Climatiques dans le Bassin du Niger. A cet effet, elle a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées pour financer l'équipement des dix (10) Petites Moyennes Entreprise (PME). Le présent appel à candidature vise donc à sélectionner les dix (10) Petites Moyennes Entreprise (PME) de jeunes bénéficiaires de l'appui en équipement du PIDACC.

#### 1.1. Procédure de sélection

Les PME seront sélectionnées suivant les modalités de sélection et de mise en œuvre des sous projets tels que approuvés par la Banque.

#### 1.2. Critère d'éligibilité de la PME

- La PME doit être enregistrée légalement et en règle avec la législation locale.
- Elle doit exercer ses activités au sein d'une ou plusieurs chaînes de valeur

secteur Agricole (agriculture, élevage, pêche et environnement) notamment dans le maraîchage, la pêche, l'élevage de petits ruminants et de volailles, la transformation de produits agricoles et d'élevage, la foresterie.

- L'âge du ou de la principale responsable doit être compris entre 18 et 35 ans ; une attention particulière sera portée à la représentativité des jeunes femmes (au moins 30%).
- La PME doit démontrer une existence opérationnelle d'au moins 12 mois à la date de la demande.
- Le PME doit être issu de la zone d'intervention du PIDACC et y exercer son activité principale.

### **1.3. Critères d'évaluation des PME**

- Potentiel d'innovation dans les produits, services ou procédés.
- Capacité de création d'emplois, notamment pour d'autres jeunes et les femmes.
- Viabilité technique et financière du modèle d'affaires.
- Impact social et environnemental positif.
- Des antécédents en matière de gestion transparente et d'intégrité.
- Capacité à s'intégrer dans des réseaux professionnels et à collaborer avec d'autres acteurs locaux.
- Adhésion à des valeurs éthiques et au respect des droits fondamentaux.

### **1.4. Dossier de candidatures**

Les PME intéressées doivent fournir :

- Lettre de manifestation d'intérêt ;
- Formulaire de description du sous projet d'équipement du PME (voir PIDACC)
- Copies des documents légaux (registre de commerce, NIF, etc.) ;

L'Unité de Coordination National du Projet (UNCP) invite les PME à présenter leur candidature suivant les critères décrits ci-dessus. Les PME intéressées doivent produire les informations que :

- La PME doit être enregistrée légalement et en règle avec la législation locale.
- Elle doit exercer ses activités au sein d'une ou plusieurs chaînes de valeur secteur Agricole (agriculture, élevage, pêche et environnement)

notamment dans le maraichage, la pêche, l'élevage de petits ruminants et de volailles, la transformation de produits agricoles et d'élevage, la foresterie.

- L'âge du ou de la principale responsable doit être compris entre 18 et 35 ans ; une attention particulière sera portée à la représentativité des jeunes femmes (au moins 30%).
- La PME doit démontrer une existence opérationnelle d'au moins 12 mois à la date de la demande.
- Le PME doit être issu de la zone d'intervention du PIDACC et y exercer son activité principale.

Ces documents doivent être accompagnés **des preuves** à l'adresse ci-dessous mentionnée.

Les critères d'éligibilité, les PME seront sélectionnées suivant les modalités de sélection et de mise en œuvre des sous projets tels que approuvés par la Banque.

Les PMEs seront évaluées (e) s sur la base des critères d'évaluation et du barème de notation relatif, ci-après : Pour un total de 100 points :

Critères proposés :

| N°  | Critère \ sous-critères                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Note (100) |
|-----|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| 1   | <b>CRITERES LIES A LA PME ET A SON EQUIPE</b>                                                                                                                                                                                                                                                              | <b>40</b>  |
| 1.1 | <b>Capacité financière</b> : Évaluation des ressources financières disponibles, du besoin en financement en équipement                                                                                                                                                                                     | 6          |
| 1.2 | <b>Compétences techniques et Agricoles (agrosylvopastoral et/ou halieutique)</b> : connaissances et compétences nécessaires dans le domaine agricole spécifique de la chaîne de valeur (maraichage, pêche, élevage de petits ruminants et de volailles, transformation de produits agricoles et d'élevage) | 6          |
| 1.3 | <b>Viabilité et potentiel de croissance de la PME</b> : Modèle d'affaires solide avec des sources de revenus identifiées, une structure de coûts maîtrisée                                                                                                                                                 | 4          |
| 1.4 | <b>Compétences en gestion d'entreprise</b> : Capacité à planifier, organiser, diriger et contrôler les activités, à gérer les ressources humaines et financières, et à prendre des décisions éclairées                                                                                                     | 4          |
| 1.5 | <b>Innovation et adaptabilité</b> : Ouverture à de nouvelles techniques, technologies, et stratégies pour améliorer la productivité et la compétitivité                                                                                                                                                    | 4          |
| 1.6 | <b>Motivation et engagement</b> : Démontrer une réelle passion et une détermination à développer la PME                                                                                                                                                                                                    | 4          |
| 1.7 | <b>Esprit d'équipe et collaboration</b> : coopérative, groupement, doit démontrer la capacité des membres à travailler ensemble est cruciale                                                                                                                                                               | 4          |

|      |                                                                                                                                                                                                                            |           |
|------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 1.8  | <b>Analyse de marché</b> : Connaissance du marché cible, de la demande pour les produits/services proposés, et de la concurrence                                                                                           | 4         |
| 1.9  | <b>Potentiel de création d'emplois décents</b> : Capacité à générer des emplois pour les jeunes, avec des conditions de travail et des rémunérations équitables                                                            | 2         |
| 1.10 | <b>Accès aux intrants et aux services</b> : Capacité à s'approvisionner en intrants de qualité à des prix raisonnables (semences, engrais, équipements, etc.) et accès aux services d'appui technique et de conseil        | 2         |
| 2    | <b>CRITERES LIES A LA CHAÎNE DE VALEUR AGRICOLE</b>                                                                                                                                                                        | <b>30</b> |
| 2.1  | <b>Pertinence de la chaîne de valeur</b> : La chaîne de valeur doit présenter un potentiel significatif en termes de demande et de valeur ajoutée (ex : riz, moringa, niébé, oignon, bétail-viande, gomme arabique, etc.). | 6         |
| 2.2  | <b>Gestion des risques</b> : Identification et gestion des risques liés à la production, à la commercialisation, et aux facteurs externes notamment au changement climatique                                               | 6         |
| 2.3  | <b>Importance pour l'économie locale</b> : Contribution à la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté, et à la croissance économique.                                                                           | 4         |
| 2.4  | <b>Inclusivité</b> : Capacité de la chaîne de valeur à inclure d'autres acteurs (petits producteurs, femmes, autres jeunes) et à favoriser un partage équitable des avantages                                              | 4         |
| 2.5  | <b>Efficacité de la chaîne de valeur</b> : Capacité à produire des produits de haute qualité répondant aux normes du marché                                                                                                | 4         |
| 2.6  | <b>Accès aux marchés</b> : Capacité à atteindre les marchés finaux et à développer des partenariats commerciaux durables                                                                                                   | 4         |
| 2.7  | <b>Différenciation</b> : Potentiel à proposer des produits différenciés pour obtenir un avantage concurrentiel                                                                                                             | 2         |
| 3    | <b>CRITERES TRANSVERSAUX ET DE DURABILITE</b>                                                                                                                                                                              | <b>30</b> |
| 3.1  | <b>Impact social et environnemental (Pratiques durables)</b> : Adhésion aux principes de l'agroécologie, réduction des intrants, gestion de l'eau, préservation de la biodiversité, certifications environnementales       | 6         |
| 3.2  | <b>Égalité de genre</b> : Promotion de la participation et de l'autonomisation des femmes dans la chaîne de valeur                                                                                                         | 6         |
| 3.3  | <b>Connaissance du cadre réglementaire</b> : Compréhension des lois et réglementations du secteur agrosylvopastoral et/ou halieutique et aux entreprises                                                                   | 6         |
| 3.4  | <b>Bien-être des jeunes</b> : Création d'un environnement de travail favorable et valorisant pour les jeunes                                                                                                               | 4         |
| 3.5  | <b>Partenariats et collaborations (Réseautage)</b> : Capacité à établir des liens avec d'autres acteurs de la chaîne de valeur, des fournisseurs, des acheteurs, des institutions financières                              | 4         |

|     |                                                                                                                                                        |   |
|-----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| 3.6 | <b>Soutien institutionnel</b> : Potentiel d'accès à des services d'appui gouvernementaux ou d'ONG, à des mécanismes de financement adaptés aux jeunes. | 2 |
| 3.7 | <b>Collaboration avec la recherche et le développement</b> : Volonté d'intégrer les innovations et les bonnes pratiques                                | 2 |

**La note minimale requise pour être éligible est de 75 points sur 100.**

Les PME intéressées peuvent obtenir les Termes de référence, le formulaire de description du PME ou les informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux jours ouvrables et aux heures de bureau suivantes : de 8 h 30 mn à 12 h 30 mn et de 13 h 30 mn à 15 h 30 mn TU.

Les dossiers de candidatures physiques doivent être déposés aux adresses mentionnées ci-dessous au plus tard le **Mardi, 07 Octobre 2025 à 10 heures 30 minutes** et porter expressément la mention « Candidature pour la sélection d'une PME – [Appui en équipement pour la mise en place de 10 PME des jeunes] – À ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture »

**Secrétariat Central du Gouvernorat de Kankan (Siège du Comité Technique Regional d'Approbation des Sous-Projets) sis au quartier Gare/Commune Urbaine de Kankan.**

**BP : 1200** Kankan-République de Guinée.

**Tél :** (224) 628 180 697 ; 629 778 308 ; 622 393 987

**Email :** [ppgilbert@gmail.com](mailto:ppgilbert@gmail.com)

**Conakry, le 16 Septembre 2025**

**Le Coordonnateur National**